

219C1088
FR0000032302-FS0634

3 juillet 2019

Déclaration de franchissement de seuil (article L. 233-7 du code de commerce)

MANUTAN INTERNATIONAL

(Euronext Paris)

Par courrier reçu le 3 juillet 2019, la société par actions simplifiée Lazard Frères Gestion¹ (25 rue de Courcelles, 75008 Paris), agissant pour le compte de fonds dont elle assure la gestion, a déclaré avoir franchi en baisse, le 28 juin 2019, le seuil de 5% du capital de la société MANUTAN INTERNATIONAL et détenir, pour le compte desdits fonds, 359 190 actions MANUTAN INTERNATIONAL représentant autant de droits de vote, soit 4,72% du capital et 3,16% des droits de vote de cette société².

Ce franchissement de seuil résulte d'une cession d'actions MANUTAN INTERNATIONAL sur le marché.

¹ Société contrôlée par la Compagnie Financière Lazard Frères. La société Lazard Frères Gestion a déclaré agir indépendamment des personnes qui la contrôlent, dans les conditions posées aux articles L.233-9 II du code de commerce et 223-12 et 223-12-1 du règlement général.

² Sur la base d'un capital composé de 7 613 291 actions représentant 11 381 333 droits de vote, en application du 2^{ème} alinéa de l'article 223-11 du règlement général.